



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal - Comité Régional Occitanie

Affiliée au C.N.O.S.F. - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



Championnat Départemental Des Clubs FEMININ 2026

Mise à jour le 25 juin 2026



Préambule :

Le document de référence est le « Règlement général du championnat des clubs open et féminin » FFPJP.

Cette annexe détaille les montées et les descentes pour 2026.

Elle précise le nombre d'équipe par division pour 2026 :

12 équipes en division 1

12 équipes en division 2

22 équipes en division 3

Elle détermine les équipes qui sont qualifiées pour les phases finales, celles qui monteront et celles qui descendront par division.

Le responsable du club qui reçoit doit envoyer la ou les feuilles de match au CD dans les 24 heures.

Le club qui n'envoie pas les feuilles dans ce délai sera sanctionné sportivement de - 2 points.

Conformément au règlement de référence, les ententes sont autorisées. Néanmoins, au niveau départemental, certaines dispositions sont mises en place :

- limitation des ententes à 3 clubs maximum
- obligation de proximité géographique pour former les ententes
- les ententes ne sont autorisées qu'en D2 et D3
- la tenue club est obligatoire avec un signe distinctif type "brassard"

Article 1 :

L'horaire du début de compétition pour les 1^{ère}, 2^{ème} division et 3^{ème} division est fixé à 14h15 sur un même site.

Article 2 :

Le comité ne désignera pas d'arbitre pour ces rencontres de phase de poule.

Il incombe au club recevant de composer le jury.

Les feuilles de match seront mises en ligne, et c'est la commission sportive qui établira le classement.

Pour ces compétitions la tenue du club est obligatoire sous peine de sanction. Les membres du comité feront des contrôles aléatoires sur les lieux de rencontres. Si une infraction est constatée le club qui ne respecte pas le règlement sera sanctionné de match perdu.

Pour les ententes la tenue club est obligatoire avec un signe distinctif type "brassard".

Article 3 :

Pour 2026, le CDC Féminin sera constitué de 46 équipes.

Pour 2026, les équipes sont réparties au niveau départemental en 3 divisions :

La division 1 sera constituée de 12 équipes soit 2 groupes de 6 équipes.

La division 2 sera constituée de 12 équipes soit 2 groupes de 6 équipes.

La division 3 sera constituée de 20 équipes soit 2 groupes de 6 équipes et 1 groupe de 8 équipes.

Article 4 :

En 2026 mise en place expérimentale de la nouvelle attribution des points en phase de poules :

Match gagné 5 points

Match nul 2 points

Match perdu 0 point

Forfait -1 point

Bonus offensif 1 point pour un score de (36 à 0) ou (34 à 2) ou (32 à 4) ou (30 à 6)

Bonus défensif 1 point pour un match perdu (16 à 20)

3 points de bonification pour les équipes ayant remporté tous leurs matchs de poule

Division 1

Phases de poules :

12 équipes : 2 groupes de 6 équipes

Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/2 finales

Pour les descentes, elles sont établies en fonction des équipes descendues de CRC

Phases finales :

Tirage des demi-finales :

1er groupe 1 contre 2ème groupe 2

1er groupe 2 contre 2ème groupe 1

Le vainqueur de la finale accèdera au CRC Féminin et sera champion départemental

Division 2

Phases de poules :

12 équipes : 2 groupes de 6 équipes

Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/2 finales

Pour les descentes, elles seront établies en fonction des équipes descendues de la deuxième division

Phases finales :

Tirage des demi-finales :

1er groupe 1 contre 2ème groupe 2

1er groupe 2 contre 2ème groupe 1

Les vainqueurs des 1/2 finales montent en D1

En Division 3

Phases de poules :

22 équipes : 2 groupes de 6 équipes et 2 groupes de 5 équipes.

Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/4 de finales soit 8 équipes.

Pour les descentes, elles seront établies en fonction des équipes descendues de la deuxième division.

Phases finales :

Tirage de 1/4 de finales :

Tirage au sort par la commission "surveillance compétition"

Restriction : les premiers de poule ne peuvent se rencontrer à ce stade.

Tirage des demi-finales :

Tirage au sort par la commission "surveillance compétition"

Les vainqueurs des 1/2 finales montent en D2.

Article 4 :

Composition du Jury

Le Président du club organisateur (Président de Jury).

Tous les capitaines des équipes.

Article 5 :

Les feuilles de match seront numérisées et mises en ligne sur le site du CD.

Article 6 :

Rappel du règlement Fédéral (article.10.2) pour le CDC le comité peut fixer un délai pour le dépôt des listes mais également utiliser la feuille de match du 1er match de la 1ère journée qui fera office de liste initiale.

Toutefois, 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.

En cas de non-respect de ces règles, il sera appliqué les sanctions prévues à l'article 15 et 16 du présent règlement. C'est la présence effective d'un joueur sur une feuille de match qui valide son appartenance à une liste.

Le comité de pilotage a mis en place un fichier Excel (consultable sur le site du CD) pour le suivi des feuilles de match afin que les règles édictées par la FFPJP soient respectées par toutes les équipes. Le fichier est consultable sur le site du Comité par les clubs dans la barre horizontale en haut de la page d'accueil.

Il a été décidé par les clubs lors de la réunion du 14 octobre 2024 en application du règlement CNC 2023 de la FFPJP (article 15 et 16) un barème de sanction pour l'ensemble des CDC.

Toutes les équipes qui joueront avec des joueurs dit « brulés » auront match perdu à zéro point sans pénalité financière la première fois suivant le choix des votants.

En cas de récidive du même club, quel que soit l'équipe qui est concernée, il y aura en plus une sanction financière de la moitié du forfait soit 50 euros par match.

L'application est effective à partir du 16 octobre 2023.

Article 7 :

Cf article 22 du règlement intérieur : Amendes pour les forfaits

Montant des amendes pour les forfaits :

Amende de **100€** pour un match

Amende de **200€** pour une journée à 2 matchs

Amende de **300€** pour une journée à 3 matchs

L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives.

Amende de **400€** pour le forfait général avant le début de la compétition, après la publication du tirage et du calendrier des rencontres. Les amendes d'un premier forfait ne sont pas cumulables avec l'amende du forfait général avec application éventuelle de sanctions sportives.